



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 62709

Texte de la question

M. Marc Joulaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences particulièrement bénéfiques du taux réduit de TVA sur les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat, pour le secteur économique concerné. En effet, la fixation de ce taux à 5,5 % a eu des conséquences très positives en matière de création d'emplois et a permis un accroissement de l'activité des professionnels du bâtiment. Elle est unanimement appréciée par les professionnels du bâtiment et les particuliers. Si ce taux réduit est maintenu en France jusqu'au 31 décembre prochain, la pérennisation de ce dispositif n'est toutefois pas encore décidée par les autorités européennes. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur une éventuelle prorogation de cette mesure et les arguments qu'il entend mettre en avant pour convaincre la Commission européenne du bien-fondé de cette disposition.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les Etats membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans, un taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans expirait, en principe, le 31 décembre 2002. Elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduite, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la Commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des 25 États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations au cours de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62709

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3622

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5096